

Compte rendu de la séance du vendredi 01 juin 2018

Président de séance: Danielle LA PIETRA

Présents : N.GUIDARD, S.BIDET, D.GERMAIN, J.FOURNEL, J.TONDINE, F.BRASSART, H.GUILLOT, N.GROS ;

Secrétaire de séance: Jacques FOURNEL.

Absents excusés : T.JEUNET (donne pouvoir à S.BIDET), Ch. TESSIER (donne pouvoir à Mr J.TONDINE).

Date de la convocation : 24 mai 2018

Ordre du jour:

- Commune nouvelle
- Approbation du compte-rendu de la séance du 13 avril 2018
- Convention pour la surveillance des stations d'épuration de Sutrieu et Fitignieu
- Modification des statuts du SIEA
- Contrat d'assistance PREMUNIL défibrillateurs
- Autorisation de compensation sur caution détenue par la trésorerie
- Examen demandes de subventions
- Questions diverses

Commune nouvelle (avec la présence de 2 maires concernés par la commune nouvelle Mme Pauline GODET (Belmont-Luthézieu) et Marc CHARVET (Lompnieu)

Après Champagne en Valromey et Belmont Luthézieu lundi 28 mai, les maires des communes concernées par le projet de fusion continuent leur tour des conseils municipaux. Ils ont répondu aux questions émanant des membres du conseil et ont tenté de rassurer en expliquant que la fusion autour du RPI de Champagne en Valromey répondra à des objectifs stratégiques : ceux de pérenniser et améliorer les services publics aux habitants (stade, piscine, vie associative etc) dans un contexte de contraintes financières sans précédent, ceux de disposer d'une influence plus importante au sein d'un EPCI, ceux de mutualiser les moyens humains, les compétences, ceux de sécuriser et préparer l'avenir (en 2023 de nouvelles intercommunalités verront le jour et les petites communes pourront être rattachées d'office par décision du Préfet). Le conseil de Sutrieu est dans son ensemble favorable à ce projet et après un tour de table certains membres se sont inscrits dans les 4 groupes de réflexion (gouvernance/communication – population/patrimoine – finances – moyens mutualisation).

De plus, le jeudi 21 juin à 19h00 une réunion est fixée à Belmont, elle rassemblera tous les conseillers municipaux des 5 communes ; d'autre part, une réunion publique se tiendra à Champagne le mercredi 4 juillet 2018 à 19h00.

Les élus ont conscience des inquiétudes que peuvent engendrer un tel changement, c'est pour cela que la population est d'ores et déjà activement invitée à se faire entendre, Mme le Maire et toute l'équipe municipale se tiennent à sa disposition, elle peut faire connaître son point de vue en se manifestant auprès de la Mairie (mairie.sutrieu@orange.fr) ou en déposant son avis sur simple papier libre dans sa boîte aux lettres.

Egalement, de plus amples informations sur les communes nouvelles pourront être trouvées en consultant les sites suivants : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/creer-commune-nouvelle>, et <http://www.amf.asso.fr>.

Approbation du compte-rendu de la séance du 13 avril 2018

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

Madame le Maire demande à l'assemblée de rajouter trois délibérations à l'ordre du jour, une concernant le prix de la vente de terre, une pour fixer le prix des concessions du columbarium et une décision modificative budgétaire. Le conseil accepte à l'unanimité

Convention pour la surveillance des stations d'épuration de Sutrieu et Fitignieu

Le conseil municipal valide la convention de surveillance des stations d'épuration de Sutrieu et Fitignieu. La société SODEVAL de Virieu- le- Petit a été retenue pour une surveillance mensuelle, un service d'entretien annuel et une intervention sur demande. Le montant par an de cette prestation s'élève à 2180€HT.

Quant au contrôle des bornes incendies assuré jusqu'en 2015 par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), il relève désormais de la responsabilité du Maire. Un devis va être demandé à l'entreprise SODEVAL pour en assurer le bon fonctionnement.

Modification des statuts du SIEA

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications des statuts du SIEA. Le changement s'opère au niveau des montants restant à la charge des communes après travaux d'éclairage public ou enfouissement génie télécommunication, ils seront désormais comptabilisés en dépense de fonctionnement (sous forme de contribution au compte 65) au lieu de dépense en section d'investissement (compte 204) comme c'était le cas jusqu'à présent.

Contrat d'assistance PREMUNIL défibrillateurs

Suite à la pose des défibrillateurs en 2014, la commune est dans l'obligation d'en assurer la maintenance (Art. R5212 à 28 du code de la santé publique) avec la tenue d'un registre. Pour se conformer à la réglementation, un contrat d'assistance avec la société PREMUNIL a été adopté à l'unanimité par les membres du conseil pour un montant de 168€HT par an.

Autorisation de compensation sur caution détenue par la trésorerie

Suite à une demande formulée par le trésorier, le Conseil à l'unanimité accepte d'utiliser la caution détenue par la trésorerie pour compenser la différence avec des loyers impayés pour un logement occupé par le passé à l'ancienne fruitière de Fitignieu.

Examen demandes de subventions

Mme le Maire donne lecture de courriers reçus en Mairie concernant des demandes de subvention, une émanant du Foyer ski nordique du Haut Bugey correspondant à une répartition de frais et une du Comité d'animation de Ruffieu, Hotonnes, dans le cadre de l'animation de la fête de la Vendrolière. Le conseil à l'unanimité décide d'accorder 8€ au Foyer du ski nordique et 80€ pour Comité d'animation.

Vente de terre

Madame le Maire explique que des demandes d'achat de terre entreposée à l'ancienne décharge de Sutrieu ont été formulées en Mairie ; elle demande à l'assemblée d'en déterminer le prix. Le conseil fixe à 8 € le prix du m3 de terre non livré.

Tarifs columbarium :

Mme le Maire informe le conseil qu'il convient de fixer un tarif pour les concessions du columbarium installé dans les cimetières de la commune en 2014, une discussion s'engage autour de la table et après en avoir délibéré, le Conseil décide les tarifs suivants :

concession de 15 ans renouvelable : 600 €

concession de 30 ans renouvelable : 900 €

concession de 50 ans renouvelable : 1 200 €

Il est rappelé que la mise à disposition du jardin du souvenir est gratuite.

Egalement, pour mémoire, il est rappelé la délibération en date du 26 mai 2006 fixant à 80 € le m2 pour le tarif des concessions des 4 cimetières de la commune. Le conseil municipal fixe la durée de la concession à 30 ans.

Un règlement intérieur du cimetière devra être réalisé.

Décisions Modificatives budgétaires

La trésorerie nous demande de procéder à des réajustements de crédits sur le budget eau-assainissement et le budget lotissement de 2018. Le conseil municipal approuve et vote les transferts de crédits sollicités.

Questions diverses

Courrier société de chasse :

Madame le Maire donne lecture d'une demande de la part de la société de chasse Sutrieu/Lompnieu qui souhaite obtenir un raccordement EDF par le biais de l'installation d'un sous-compteur à partir de la station d'épuration située sous Rivière. Le Conseil donne son accord à la condition que les travaux de raccordement soient supportés par la société de chasse, qu'ils soient effectués par des professionnels car la responsabilité de la commune ne saurait être engagée en cas de problème. Une convention sera établie pour que les charges imputées à la commune (consommation et abonnement) soient répercutées à la société de chasse.

Lecture de la lettre d'une locataire

Après réception de la lettre en A/R d'une locataire contestant le congé qui lui a été notifié pour libérer son appartement en février 2019 et après un rendez-vous en Sous-Préfecture,

le conseil décide de transmettre le dossier à l'avocat de l'assurance (SMACL) de la commune. Entre temps, une réponse sera adressée à l'intéressée.

Isolation phonique salle polyvalente de Charancin

Un devis a été demandé pour une étude d'impact des nuisances sonores (EINS) de la salle polyvalente de Charancin.

Demande de permission de voirie faite par des administrés

La demande de permission de voirie déposée en Mairie concernant le 190 rue de l'Eglise sera transmise au service voirie de Bugey Sud, responsable Monsieur Michel PLACE pour étude et solutions à adopter pour régler définitivement ce dossier.

Remerciements :

Madame le Maire informe l'assemblée d'un courrier reçu en Mairie de l'association cyclo-rando du Valromey qui remercie la commune de Sutrieu pour l'ouverture d'un sentier pédestre entre Charancin et Blanod à l'occasion de la Valromeysanne organisée le 20 mai. Cette manifestation a permis à plus de 1700 participants de découvrir le Valromey. Un grand merci en particulier pour Pierre Bidet ainsi qu'aux conseillers pour leur action bénévole.

Informations sur les compteurs communicants :

Deux conseillers ont assisté à une réunion d'information qui a eu lieu le 31 mai à la maison des Sociétés à Belley. Ils ont relaté les risques et inconvénients que l'installation des compteurs Linky peut poser. Plus d'informations seront transmises aux administrés dans le prochain bulletin municipal.

Bulletin municipal :

La maquette du prochain bulletin municipal a été présentée aux conseillers. Ils ont émis de nouvelles propositions d'insertion d'articles, d'illustrations, et de modifications à apporter au projet initial. La commission communication qui a prévu une réunion le samedi 9 juin 2018, 11 heures en tiendra compte. Le projet définitif sera largement diffusé aux conseillers avant l'édition finale.

Travaux point à temps

Les travaux de point à temps commandés auprès du service compétent en voirie à Bugey Sud sont en cours de réalisation sur la commune, cette dernière a également profité de la présence de la société Eiffage pour demander son intervention jointe à celle de l'employé communal pour sécuriser temporairement la place devant l'église de Charancin.

Litige relatif à un arriéré de factures d'eau

Le conseil municipal prend connaissance d'un différend sur plusieurs factures d'eau impayées et de la procédure qui va être lancée par la trésorerie pour le recouvrement de ces sommes . Après examen de la situation et rencontre de l'intéressé il est décidé de faire stopper la procédure administrative et d'accorder au débiteur un échelonnement des sommes dues . Il est soulevé la problématique des embouches branchées sur l'ancienne conduite d'eau de la source de Songieu.

Cette eau prélevée pour les usages agricoles est également utilisée pour l'abreuvement des animaux. Le conseil municipal souhaite procéder à un ajustement du coût de l'eau à usages agricoles.

La séance est levée à 00h00.

Le Maire,
Danielle LA PIETRA

